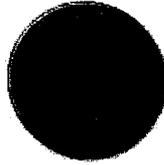

Document WSIS/ PC-3/170-F
22 septembre 2003
Français seulement

Mauritanie

République Islamique de Mauritanie
Honneur - Fraternité - Justice



Secrétariat d 'Etat auprès du Premier Ministre chargé des Technologies Nouvelles

Discours de
Madame Fatimetou Mint Mohamed-Saleck,
Secrétaire d'Etat aux Technologies Nouvelles

Troisième Réunion du Comité de préparation
du
Sommet Mondial sur la Société de l'Information

Genève, 15-26 Septembre 2003-09-18

le 16 Septembre 2003

Troisième Réunion Préparatoire du Sommet Mondial de la Société de l'Information

**Monsieur le Président,
Excellences Messieurs les Ministres,
Excellences Messieurs les Ambassadeurs,
Honorables Invités,
Mesdames, Messieurs**

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole au cours de cette séance du Comité 2 du PrépCom3 du Sommet Mondial de la Société de l'Information.

La République Islamique de Mauritanie forme de grands espoirs sur le Sommet Mondial de la Société de l'Information dont la première phase s'ouvrira ici à Genève le 10 décembre prochain. En effet, dans le contexte actuel de la mondialisation, ce Sommet offre de précieuses opportunités à nos pays africains pour combler le « fossé numérique » et s'arrimer à la société de l'information.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs**

Notre Pays a été particulièrement honoré d'abriter du 8 au 10 juillet dernier, le « Forum Afrique sur la Société de l'Information et les Collectivités Locales », réunion thématique régionale organisée dans le cadre du processus préparatoire du Sommet Mondial de la Société de l'Information, perçu dans sa relation étroite avec le Sommet Mondiale des villes et des Pouvoirs Locaux.

En effet, l'intégration de la Mauritanie à la Société de l'Information s'inscrit au cœur des préoccupations majeures du Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, qui considère la décentralisation d'une part et le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, d'autre part, comme deux piliers essentiels du développement.

En effet depuis 1986, une politique soutenue de décentralisation, au terme de laquelle 216 communes participent pleinement au processus de réflexion, de décision et d'action, à l'échelle locale et nationale. En effet, de par leurs compétences diverses et leur relation de proximité incomparable avec la population, ces collectivités peuvent connaître avec précision la demande sociale des habitants ; elles permettent d'expérimenter en taille réelle les politiques publiques et donnent à la démocratie et à la citoyenneté leur signification réelle en termes de bonne gouvernance, celle qui procède de l'accès au savoir, à l'information, à la responsabilité et à l'action.

Sur le second plan , le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre Chargé des Technologies Nouvelles, créé il y'a déjà trois ans , met en œuvre la Stratégie Nationale de Développement des Technologies Nouvelles qui vise à faire entrer pleinement la Mauritanie dans la Société mondiale de l'information, à l'horizon 2006. Cette Stratégie se trouve complétée par la Stratégie d'Accès universel qui

visé à assurer à tous un accès aux services de base, à savoir : l'eau, l'électricité, les TIC.

A l'issue du Forum de Nouakchott, une déclaration politique dénommée « Déclaration de Nouakchott » a été adoptée à l'unanimité. Le Forum a également adopté un plan d'action qui vise à permettre aux pouvoirs locaux africains de s'arrimer à la société de l'information et qui appelle les bailleurs de fonds et les partenaires au développement à contribuer à cet effet.

Dès lors , je souhaiterais vivement que la déclaration et le plan d'action de Nouakchott soient repris dans la déclaration et le plan d'action de Genève. Ces documents ainsi que nos observations sur les projets de déclaration et le plan d'action de Genève vous seront transmis par ma délégation.

Je saisis cette occasion solennelle pour inviter nos partenaires ici présents à apporter leur assistance aux Etats africains dans la mise en oeuvre de ce plan d'action afin qu'ils puissent présenter des résultats tangibles pour la deuxième phase du Sommet prévue à Tunis en Novembre 2005.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,**

Notre réunion d'aujourd'hui constitue la dernière ligne droite avant le Sommet de Genève. A cet égard, nous avons la lourde responsabilité de finaliser les documents ou projets de documents importants pour cette échéance et qui en préfigurent les résultats, comme le règlement intérieur, la déclaration de principes et le plan d'action du SMSI.

Permettez moi donc d'insister sur le rôle essentiel des pouvoirs locaux dans une société mondiale de l'information qui ne peut être effective sans la présence d'une coopération décentralisée et la mise en œuvre des formations spécifiques consacrées aux collectivités locales qui veulent s'engager dans l'appropriation des NTIC.

Enfin nous réaffirmons ici que la Mauritanie a une vision de la société de l'information qui recoupe pleinement les solutions préconisées par la déclaration de Bamako 2002, la déclaration du Caire 2003, la contribution de la francophonie au SMSI. Nous considérons aussi les objectifs de développement de la déclaration du millénaire et ceux exprimés par le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) comme une précieuse base de travail.

Je vous remercie.



Forum Afrique des Collectivités Locales sur la Société de l'Information

Nouakchott, 8 – 10 juillet 2003



Déclaration de Nouakchott

I. Préambule

Sous le Haut Patronage de son Excellence Monsieur le Président de la République, Maouya Ould Sid'Ahmed Taya, se sont déroulés à Nouakchott du 8 au 10 juillet 2003 les travaux du Forum Afrique des Collectivités Locales sur la Société de l'Information organisés par le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des Technologies Nouvelles, en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications, de la société civile, des secteurs public et privé. ainsi que de nombreux autres partenaires¹,

Les représentants des Pouvoirs locaux et des Régions africaines ont adopté la Déclaration suivante dite « Déclaration de Nouakchott 2003 sur la Société de l'Information ».

La Déclaration de Nouakchott 2003 s'inscrit dans le processus préparatoire entamé à l'occasion de la première rencontre régionale préparatoire du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (Bamako 2002) et consolidé à Bilbao en février 2003 avec le « Congrès IT4ALL : Opportunités et Défis pour les Régions dans la Société de l'Information ». Ce processus va se poursuivre durant l'année 2003 pour aboutir à :

- l'adoption d'une Déclaration des Villes, des Pouvoirs locaux et des Régions à Lyon lors du Sommet Mondial des Villes et des Pouvoirs locaux sur la Société de l'Information (4-5 décembre 2003).
- la présentation de cette Déclaration devant les Chefs d'Etat réunis à Genève et à Tunis dans le cadre du Sommet Mondial sur la Société de l'Information.
- le développement d'une nouvelle dynamique des Villes, des Pouvoirs locaux et Régions d'Afrique afin d'assumer leur rôle moteur dans la

¹ UNITAR ; UNDESA ; Division Société civile du Secrétariat exécutif du SMSI ; CIFAL-Bilbao ; Institutions Publiques Basques ; CAMVAL ; PNUD ; GTZ ; Banque Islamique pour le Développement, Mauritel.

nouvelle gouvernance et dans le développement de la société de l'information.

La Déclaration de Nouakchott vise tout particulièrement à sensibiliser les villes, les Pouvoirs locaux et les Régions d'Afrique sur les évolutions sans égales depuis la révolution industrielle induites par le développement des technologies de l'information et de la communication. Les changements profonds qui en résultent tant au niveau des comportements individuels que collectifs ne peuvent être gérés sans une participation active et effective de l'ensemble des pouvoirs locaux. Les autorités locales, incarnant une politique de proximité, sont généralement les mieux placées pour dégager des priorités, opérer des choix et déterminer des solutions techniques, adaptées aux réalités du terrain, à la vie quotidienne des citoyens et aux savoirs locaux.

Les représentants des Villes, des Pouvoirs locaux et des Régions d'Afrique revendiquent donc le droit d'être étroitement associés au processus de négociation et de décision qui détermine les contours de la nouvelle société de l'information et de la communication.

II. Contexte

Dans ce contexte, les représentants des Villes, des Pouvoirs locaux et des Régions constatent, à la lumière des expériences développées au niveau local que les nouvelles technologies de l'information et de la communication :

- ont un effet majeur sur le développement local lorsque les accès, les technologies et les contenus sont développés en intégrant et en associant pleinement les utilisateurs concernés.
- contribuent à de nouvelles perspectives de démocratie et d'échanges entre l'ensemble des partenaires concernés.
- offrent de nouvelles perspectives d'expression, de créativité et de reconnaissance à tous les utilisateurs impliqués dans le développement de nouveaux usages, tout particulièrement à ceux qui sont isolés socialement, culturellement et géographiquement.
- stimulent les transformations et les mutations politiques et sociales nécessaires à l'émergence d'une société de l'information plus juste, plus solidaire et plus équilibrée.
- constituent un champ majeur de coopération internationale décentralisée Sud-Sud, Nord-Sud et Sud-Nord entre les diverses collectivités territoriales de nature à réduire fortement les disparités considérables qui marquent aujourd'hui l'émergence de la société de l'information.
- visent le développement et le désenclavement des populations et des territoires.

Les représentants ont également pris note du Programme sur les technologies de l'information et de la communication du NEPAD appelé à déployer des effets majeurs sur toutes les activités des Villes, des Autorités locales et des Régions d'Afrique. En particulier, ils ont pris note du souhait du NEPAD de mettre en place un cadre de mise en œuvre de ses projets TIC qui encourage la coopération décentralisée en Afrique et entre l'Afrique et le reste du monde.

En se fondant sur ces constats, les représentants des Villes, des Pouvoirs locaux et des Régions réunis à Nouakchott appellent à la reconnaissance des onze principes suivants et à la mise en place des mesures concrètes qui les accompagnent.

III. Les principes et les devoirs

Dans cet esprit, les Villes, les Pouvoirs locaux et les Régions d'Afrique ont le devoir :

1. d'assumer un rôle primordial dans la construction d'une société de l'information plus juste et plus solidaire.
2. de mettre à la disposition de tous leurs citoyens et en particulier des jeunes, des accès aux services d'information leur permettant d'utiliser les réseaux dans un esprit de service public et garantissant l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes.
3. de fournir à leurs citoyens toutes les informations touchant à l'exercice de leurs droits démocratiques et au bon fonctionnement de la gouvernance locale.
4. de garantir et de stimuler le droit à l'expression de leurs citoyens dans le cadre d'une approche participative aux affaires publiques et d'engager les processus permettant à leurs citoyens de s'approprier les programmes de développement local.
5. d'assumer l'accès aux informations relevant du domaine public mondial, tout en assurant la promotion du multilinguisme et de la diversité culturelle sur leur territoire.
6. de mieux prendre en compte les savoirs des femmes, qui sont les principaux relais pour l'alimentation, l'éducation, la santé et la transmission des valeurs.
7. de se doter d'institutions paritaires et multi-acteurs pour promouvoir les initiatives de la société civile et des entreprises privées appelées à jouer un rôle moteur dans la nouvelle gouvernance locale.
8. de promouvoir la mise en réseau de leurs expériences pour faciliter la formation, la dissémination et le développement d'applications et de contenus répondant aux besoins locaux réels.

9. de s'engager activement et effectivement dans des accords de coopération décentralisée pour réduire les disparités qui prévalent entre les info-riches et les info-pauvres à la fois au sein des sociétés et entre les sociétés.
10. d'assumer la promotion des logiciels libres pour réduire les coûts d'utilisation et promouvoir le développement d'applications qui facilitent l'accès le plus large possible à la société de l'information.
11. de soutenir l'initiative des « e-écoles » du NEPAD qui vise à offrir des compétences en matière de technologies de l'information et de la communication aux populations africaines et en particulier auprès des jeunes, à travers la collaboration des gouvernements, du secteur privé et de la société civile d'Afrique et du monde entier, pour réduire le fossé numérique entre les populations urbaines et rurales, et promouvoir les économies locales.

Sur la base de ces principes, les participants s'engagent à développer un Plan d'action qui devra être formellement adopté et endossé à l'issue du Sommet Mondial des Villes et des Pouvoirs Locaux à Lyon le 5 décembre 2003 et qui sera formellement présenté aux chefs d'Etat et des Gouvernements participant aux Sommet Mondial sur la Société de l'Information (Genève 2003 et Tunis 2005).

Les Représentants des Pouvoirs locaux réunis à Nouakchott réitèrent leur plein appui à la Déclaration de Bamako 2002 et demandent aux gouvernements et institutions internationales compétentes de mettre en œuvre dans les meilleurs délais l'ensemble de ses dispositions.

IV. Les postulats

Les représentants des Villes, des Pouvoirs locaux et des Régions d'Afrique appellent en outre :

- tous les gouvernements africains à renforcer les processus de décentralisation et de déconcentration en cours, de manière à assurer, notamment dans le domaine de la société de l'information, une autonomie effective des Pouvoirs locaux.
- les organisations mondiales de gouvernements locaux à s'engager activement et fermement en faveur d'une société de l'information qui répond pleinement aux aspirations d'une meilleure qualité de vie de leurs citoyens et à soutenir la présente Déclaration et le Plan d'action qui la complète.
- le NEPAD et sa Commission e-Afrique à mettre en place un partenariat collaboratif effectif avec l'organisation mondiale des « Cités et Gouvernements locaux Unis » et, en particulier, avec « IT4ALL Régions » (réseau mondial des Régions) dans le cadre du Partenariat pour le Développement de l'Afrique sur la Société de l'Information (ISPAD).
- les Villes, les Autorités locales et les Régions du monde entier de soutenir la mise en place des programmes et initiatives du NEPAD avec des fonds et

d'autres ressources. Les programmes et initiatives des « Cités et Gouvernements locaux Unis » et de « IT4ALL Régions » devraient s'inscrire et contribuer au Programme TIC du NEPAD.

- leurs partenaires dans les pays industrialisés de faciliter leur participation aux principaux Forums internationaux consacrés à la promotion de la société de l'information.
- à la promotion du dialogue au niveau national et local sur la société de l'information et à la coordination des différents sources de financement.
- les autorités et les Organisations Internationales du monde entier à soutenir l'appel du Président du Sénégal Abdoulaye Wade, Président de la Commission e-Afrique du NEPAD, en faveur de son projet de solidarité numérique.
- l'UNITAR en association avec la CAMVAL et le secteur privé à mettre en place des Centres de formation des acteurs locaux dédiés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (i.e. initiatives de type II adoptées à Johannesburg 2002).
- toutes les Régions et Collectivités locales africaines à adhérer au réseau mondial « IT4ALL Régions » sur la société de l'information. Le Forum de Nouakchott se félicite dans ce contexte de la proposition de la « Région de Dakar » de promouvoir activement « IT4ALL Régions » auprès de l'ensemble des Régions africaines.
- les participants de la réunion Africités au Cameroun (décembre 2003) à apporter leur plein appui à la présente Déclaration et au Plan d'action.
- les Pouvoirs locaux de toute l'Afrique à s'organiser pour assurer leur pleine représentation dans le Bureau International de la Société Civile du Sommet Mondial sur la Société de l'Information.

Fait à Nouakchott, le 10 juillet 2003



Forum Afrique des Collectivités Locales sur la Société de l'Information



Nouakchott, 8 – 10 juillet 2003

PLAN D'ACTION DE NOUAKCHOTT

Rappel

Le **Forum Afrique des Collectivités locales sur la Société de l'Information** fait partie d'un processus initié avec le **Congrès IT4ALL** - le Forum Européen des Régions et des Pouvoirs locaux sur la Société de l'Information (Bilbao, février 2003). Il sera suivi par le **Forum d'Amérique latine et des Caraïbes des Villes et des Gouvernements locaux sur la Société de l'Information** qui se tiendra à Curitiba, Brésil du 1-3 octobre 2003, et par le **Forum Asie des Villes et des Gouvernements locaux sur la Société de l'Information** qui aura lieu à Shanghai du 29-31 octobre 2003.

Présentation du Plan d'action

Le **Plan d'action** africain, adopté à l'issue du Forum de Nouakchott, pour l'insertion des collectivités territoriales dans la société de l'information résulte d'un processus participatif fondé sur les expériences vécues des villes et des régions africaines telles qu'elles ont été présentées à Nouakchott, au **Forum Afrique des Collectivités locales sur la Société de l'Information** (8-10 juillet 2003).

A partir d'une analyse tant des facteurs de succès que des contraintes rencontrées, les participants ont formulé une série de propositions pour assurer une mise en place effective de la société de l'information sur le continent africain. Ces propositions sont articulées autour de sept sections :

- Vision politique
- Aspects institutionnels, cadres législatifs et administratifs
- Aspects technologiques
- Ressources humaines
- Aspects matériels et financements
- Stratégie et gestion du changement
- Partenariats

Le **Plan d'action** considère que les pouvoirs locaux tant au niveau des villes que des régions, ont des responsabilités nouvelles et déterminantes dans le développement de la société post-industrielle. Il considère que les objectifs de la Déclaration du Millénaire et des autres

Impacts et développement du Plan d'action

Le processus qui débute avec l'organisation des consultations régionales (Nouakchott, Curitiba, Shanghai) doit culminer avec le Sommet des Villes et des Pouvoirs Locaux à Lyon. Il devrait être alors officiellement endossé par l'ensemble des acteurs locaux du monde entier et servir de référence pour un engagement massif des collectivités locales dans la société de l'information.

Les acteurs des collectivités locales africaines réunis à Nouakchott espèrent en particulier que les propositions identifiées serviront de base au développement du nouveau Réseau mondial des Régions et qu'elles enrichiront le processus de négociation en cours devant aboutir à l'adoption d'une Déclaration et d'un Plan d'action à Lyon (4-5 décembre 2003) et à Genève (10-12 décembre 2003).

Ils estiment nécessaire que le SMSI à Genève prennent formellement acte du rôle moteur, central et vital des collectivités locales dans le développement d'une société de l'information équitable et solidaire.

Dans cette perspective, les acteurs des collectivités locales réunis à Nouakchott appellent les responsables politiques locaux du monde entier à se mobiliser, au-delà du Sommet de Lyon, dans une nouvelle dynamique de développement qui permettent aux collectivités locales d'assumer effectivement et activement les responsabilités qui leur incombent dans la société de l'information.



- | | | |
|-----|--|--|
| 9. | Multiplier les accords de coopération décentralisée dans le domaine de la promotion de la société de l'information entre les collectivités locales des pays en développement et des pays industrialisés, en s'appuyant dans toute la mesure possible sur les communautés d'origine étrangère intéressées à développer des programmes de coopération avec leur pays d'origine | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile au Nord et au Sud
organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 10. | Stimuler la créativité dans tous les domaines d'activité avec un accent tout particulier dans les domaines culturel et social | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 11. | Recourir aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pour mettre en place des administrations électroniques « e-gouvernement » ou œuvrer à l'instauration des « e-gouvernements » au niveau des PVD. | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 12. | Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour assurer un dialogue permanent entre les secteurs publics, privés et la société civile | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 13. | Examiner au niveau local et régional les conséquences politiques et sociales de l'introduction de l'IPv6 | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |

II. Aspects institutionnels, cadres législatifs et administratifs

- | Actions / Objectifs | Acteurs responsables de la mise en œuvre |
|---|--|
| 1. Elaborer et mettre en œuvre des stratégies locales et régionales de développement de la société de l'information à court, moyen et long terme en intégrant dans les processus de discussion tous les acteurs locaux et régionaux concernés | Pouvoirs publics, secteur privé, société civile, Responsables gouvernementaux et organisations internationales |
| 2. Négocier et conclure avec les acteurs gouvernementaux (tant au niveau national que supranational) un cadre législatif permettant aux collectivités locales et régionales d'assurer pleinement leurs responsabilités dans la promotion et la gestion de la société de l'information | Pouvoirs publics, Responsables gouvernementaux |
| 3. Elire des élus locaux et régionaux spécifiquement responsables de la promotion et de la gestion de la société de l'information au niveau des exécutifs locaux et régionaux | Pouvoirs publics |

III. Aspects technologiques

Actions / Objectifs	Acteurs responsables de la mise en œuvre
1. Accorder au niveau local et régional, une attention prioritaire au développement d'infrastructures de télécommunication qui permettent aux collectivités locales de rester pleinement connectées au réseau international de communication de la société de l'information	Pouvoirs publics, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération
2. Promouvoir des politiques locales et régionales qui renforcent la capacité des collectivités locales d'être « maîtres d'œuvre » de leurs projets et opérateurs télécom	Pouvoirs publics
3. Assurer l'adéquation du contexte technologique de base (accès, équipement, etc.) avec les besoins essentiels de la population, sans négliger les besoins spécifiques des différents groupes de la population	Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération
4. Assurer le développement au niveau local et régional de « services publics » efficaces et transparents de manière à répondre à l'ensemble des besoins essentiels de toute la population	Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération
5. Développer des approches intégrées en recourant aux différentes techniques pour s'adapter à la variabilité des besoins et des situations	Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération
6. Recourir, en particulier dans le monde rural, à des unités mobiles (i.e. camions, caravanes) pour aller à la rencontre des besoins des populations marginalisées	Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération
7. Développer des partenariats pour assurer le développement des infrastructures de nature à répondre aux besoins spécifiques des communautés autochtones et des communautés enclavées, notamment en matière d'éducation et de développement social	Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération
8. Tirer pleinement profit des logiciels libres	Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération

- | | | |
|-----|---|--|
| | | internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 3. | Identifier et former les acteurs locaux et régionaux pouvant valoriser dans la société de l'information, le patrimoine culturel propre aux collectivités locales | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 4. | Revoir les politiques d'éducation et de formation à la lumière du nouveau contexte de la société de l'information, de l'accès aux savoirs et de la transmission des savoirs | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 5. | Cibler les compétences spécifiques dont ont besoin les acteurs de projets de développement pour y intégrer la dimension « société de l'information » | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 6. | Développer les compétences des acteurs locaux à travers des formations ciblées sur les applications des nouvelles technologies de l'information et de la communication | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 7. | Adapter les formations aux besoins multifonctionnels de la société de l'information pour assurer une meilleure qualité des contenus | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 8. | Former des responsables capables d'évaluer l'adéquation des offres du secteur privé aux besoins essentiels des collectivités locales | Pouvoirs publics, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 9. | Promouvoir des politiques de formation basées sur le partage et l'échange des expériences | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 10. | Veiller à ce que la formation prodiguée aux acteurs locaux bénéficie directement aux populations locales et régionales | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 11. | Valoriser les succès et renforcer la confiance des Africains dans leurs capacités à réaliser des projets s'inscrivant dans le | Pouvoirs publics, Responsables |

- | | | |
|-----|---|---|
| 9. | Assurer une meilleure adéquation entre l'offre de nouveaux contenus et le pouvoir d'achat des usagers | Pouvoirs publics au Nord et au Sud, Responsables gouvernementaux, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 10. | Développer des politiques d'investissement en faveur de l'innovation et de la création de contenus | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile |
| 11. | Créer entre les villes et les régions des pays en développement et les villes et régions des pays industrialisés, des modes de coopération et des lignes de financement pour réduire la fracture numérique (développement d'accords de coopération décentralisée pour la promotion de la société de l'information, coopération Sud-Sud, Nord-Sud, Sud-Nord-Sud) en prenant tout particulièrement en considération le projet e-ecoles du NEPAD | Pouvoirs publics au Nord et au Sud, Responsables gouvernementaux, organisations internationales, institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 12. | Les pays riches et les organisations internationales devraient mettre en place un fonds spécial pour contribuer au financement du développement et de la modernisation des infrastructures des régions des pays en développement, gage de leur insertion au sein de la société mondiale de l'information | Pouvoirs publics au Nord et au Sud, Responsables gouvernementaux, organisations internationales, institutions bi- et multi-latérales de coopération |

VI. Stratégie et gestion du changement

Postulat : on ne peut répondre aux besoins du Sud en services essentiels (santé, éducation, etc.) dans le cadre du schéma traditionnel du développement industriel : les nouvelles technologies de l'information et de la communications sont un outil indispensable pour élaborer un nouveau modèle adapté aux réalités de l'Afrique et à l'ampleur de ses défis, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif : élargissement de la couverture des services dans les zones isolées, appropriation du savoir et des outils de développement.

- | Actions / Objectifs | Acteurs responsables de la mise en œuvre |
|--|---|
| 1. Utiliser pleinement les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour assurer une meilleure coordination intra et intersectorielle des projets de développement tant au niveau national que local et régional | Pouvoirs publics, Responsables gouvernementaux, organisations internationales, institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 2. Intégrer les usages des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans tous les projets conduits par les collectivités locales en ayant à l'esprit la durabilité et la cohérence de ces projets (politique de mise à jour et qualité de l'information) | Pouvoirs publics, Responsables gouvernementaux, organisations internationales, institutions bi- et multi-latérales de coopération |

- | | |
|--|---|
| <p>du monde entier pour faciliter l'échange d'expériences et de nouvelles formes de coopération</p> | <p>privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération</p> |
| <p>13. Tirer profit des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour assurer les meilleures synergies possibles entre les projets de développement</p> | <p>Pouvoirs publics, Responsables gouvernementaux, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération</p> |
| <p>14. Mettre les projets de développement impliquant les nouvelles technologies de l'information et de la communication en concurrence, susciter l'émulation et la prime à la qualité</p> | <p>Pouvoirs publics, Responsables gouvernementaux, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération</p> |
| <p>15. Examiner les réalisations des projets de télécentres en Afrique et les repenser en fonction d'enjeux communautaires globaux</p> | <p>Pouvoirs publics, Responsables gouvernementaux, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération</p> |
| <p>16. Veiller à ce que les politiques de normalisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ne se développent pas au détriment de la diversité culturelle et linguistique</p> | <p>Pouvoirs publics, Responsables gouvernementaux, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération</p> |

VII. Partenariats

Actions / Objectifs

1. Repenser le cadre de la coopération internationale dans la société de l'information en fonction des nouvelles capacités des collectivités locales, notamment en accroissant sensiblement le nombre d'accords de coopération décentralisée (en particulier dans le domaine de la formation, du développement des accès et de la promotion des usages éducatifs, sociaux et culturel)
2. Demander à toutes les collectivités locales d'instituer un point focal local chargé du développement et de la gestion de leur

Acteurs responsables de la mise en œuvre

Pouvoirs publics, secteur privé, société civile au Nord et au Sud, organisations internationales et institutions bi- et multilatérales de coopération

Pouvoirs publics, secteur privé, société civile

9. Multiplier les accords de collaboration entre les collectivités locales tant au niveau régional que national et international, notamment à travers la pleine participation des collectivités locales et régionales aux nouveaux réseaux de villes et de régions dans la société de l'information
10. Tirer au niveau des collectivités locales le plus large profit des savoirs et de l'expertise de la diaspora (conduire une réflexion globale sur la manière de valoriser ce type d'appui)
11. Utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour mettre en œuvre des mécanismes qui assurent une totale transparence dans le développement des projets de partenariat, notamment pour éviter la duplication et mieux cibler les aides

multilatérales de coopération

Pouvoirs publics, secteur privé, société civile au Nord et au Sud, organisations internationales et institutions bi- et multilatérales de coopération

Pouvoirs publics, secteur privé, société civile au Nord et au Sud, organisations internationales et institutions bi- et multilatérales de coopération

Pouvoirs publics, secteur privé, société civile organisations internationales et institutions bi- et multilatérales de coopération

□□□□



Forum Afrique des Collectivités Locales sur la Société de l'Information



Nouakchott, 8 – 10 juillet 2003

PLAN D'ACTION DE NOUAKCHOTT

Rappel

Le Forum Afrique des Collectivités locales sur la Société de l'Information fait partie d'un processus initié avec le Congrès IT4ALL - le Forum Européen des Régions et des Pouvoirs locaux sur la Société de l'Information (Bilbao, février 2003). Il sera suivi par le Forum d'Amérique latine et des Caraïbes des Villes et des Gouvernements locaux sur la Société de l'Information qui se tiendra à Curitiba, Brésil du 1-3 octobre 2003, et par le Forum Asie des Villes et des Gouvernements locaux sur la Société de l'Information qui aura lieu à Shanghai du 29-31 octobre 2003.

Présentation du Plan d'action

Le Plan d'action africain, adopté à l'issue du Forum de Nouakchott, pour l'insertion des collectivités territoriales dans la société de l'information résulte d'un processus participatif fondé sur les expériences vécues des villes et des régions africaines telles qu'elles ont été présentées à Nouakchott, au Forum Afrique des Collectivités locales sur la Société de l'Information (8-10 juillet 2003).

A partir d'une analyse tant des facteurs de succès que des contraintes rencontrées, les participants ont formulé une série de propositions pour assurer une mise en place effective de la société de l'information sur le continent africain. Ces propositions sont articulées autour de sept sections :

- Vision politique
- Aspects institutionnels, cadres législatifs et administratifs
- Aspects technologiques
- Ressources humaines
- Aspects matériels et financements
- Stratégie et gestion du changement
- Partenariats

Le Plan d'action considère que les pouvoirs locaux tant au niveau des villes que des régions, ont des responsabilités nouvelles et déterminantes dans le développement de la société post-industrielle. Il considère que les objectifs de la Déclaration du Millénaire et des autres

Déclarations adoptées ces deux dernières décennies au niveau international ne peuvent trouver d'applications concrètes que si les collectivités locales (villes et Régions) sont pleinement intégrées dans les processus de négociation et de décision.

Le **Plan d'action** part du point de vue que les collectivités locales (tant au niveau des communautés urbaines que des Régions) ont un rôle prépondérant et central à assumer dans le développement de la société de l'information. Il considère en outre que les collectivités locales représentent un laboratoire idéal pour la mise en œuvre de nouvelles formes de gouvernance visant au renforcement des solidarités et de la démocratie.

Dans cette perspective, le **Plan d'action** appelle à un renforcement des coopérations décentralisées et à une pleine participation des nouveaux acteurs du développement durable (la société civile et le secteur privé) dans la négociation et la prise de décision au plan local et régional.

Le **Plan d'Action de Nouakchott** sera présenté :

- ♦ à « Africités » au Cameroun (29 novembre – 7 décembre 2003) ;
- ♦ au Sommet Mondial de Villes et des Pouvoirs Locaux à Lyon (4-5 décembre 2003) ;
- ♦ au Sommet Mondial de la Société Information à Genève (10-12 décembre 2003) ;
- ♦ au Congrès fondateur de « Cités et Gouvernements locaux Unis » sur le thème Villes, gouvernements locaux : Le Futur du Développement (Paris, 2-5 mai 2004).

Mise en place de nouveaux partenariats

Le **Plan d'action** représente le premier pas d'une démarche devant aboutir à la conclusion de propositions concrètes et de partenariats entre les différents acteurs concernés. A ce stade, il identifie les domaines de coopération et énumère les principaux acteurs locaux et internationaux directement impliqués.

Il convient de rappeler que la mise en œuvre du **Plan d'action** s'effectuera en Afrique, dans la majorité de ses initiatives, dans le cadre du Programme NEPAD. D'ores et déjà, un certain nombre de projets concrets a été lancés. A titre d'exemple :

- l'UNITAR en association avec la CAMVAL, le PNUD, la BID, la GTZ et le secteur privé lancent les négociations de mise en œuvre de Centres de formation des acteurs locaux (CIFAL) dédiés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- l'UNITAR, dans le cadre de son programme de coopération décentralisée met en place le projet « Accord Général d'Expérimentation des TIC pour les Initiative Sociales » (AGENTIS) sur l'utilisation des nouvelles technologies pour les initiatives sociales au niveau local ;
- toutes les Régions et collectivités locales africaines sont invitées à adhérer au « Réseau mondial des Régions sur la société de l'information ». La Région de Dakar assurera le lien entre « Réseau mondial des Régions sur la société de l'information » et l'ensemble des régions africaines ;

Impacts et développement du Plan d'action

Le processus qui débute avec l'organisation des consultations régionales (Nouakchott, Curitiba, Shanghai) doit culminer avec le Sommet des Villes et des Pouvoirs Locaux à Lyon. Il devrait être alors officiellement endossé par l'ensemble des acteurs locaux du monde entier et servir de référence pour un engagement massif des collectivités locales dans la société de l'information.

Les acteurs des collectivités locales africaines réunis à Nouakchott espèrent en particulier que les propositions identifiées serviront de base au développement du nouveau Réseau mondial des Régions et qu'elles enrichiront le processus de négociation en cours devant aboutir à l'adoption d'une Déclaration et d'un Plan d'action à Lyon (4-5 décembre 2003) et à Genève (10-12 décembre 2003).

Ils estiment nécessaire que le SMSI à Genève prennent formellement acte du rôle moteur, central et vital des collectivités locales dans le développement d'une société de l'information équitable et solidaire.

Dans cette perspective, les acteurs des collectivités locales réunis à Nouakchott appellent les responsables politiques locaux du monde entier à se mobiliser, au-delà du Sommet de Lyon, dans une nouvelle dynamique de développement qui permettent aux collectivités locales d'assumer effectivement et activement les responsabilités qui leur incombent dans la société de l'information.



I. Vision politique

Actions / Objectifs	Acteurs responsables de la mise en œuvre
1. Promouvoir au niveau local et régional une nouvelle culture de la société de l'information qui privilégie le concept de réseau et un rôle moteur et central des pouvoirs locaux et régionaux dans la société de l'information	Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération
2. Veiller à ce que les principes de participation, de solidarité et de convivialité président au développement de toutes les actions des pouvoirs locaux et régionaux dans le développement de la société de l'information	Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération
3. Veiller à ce que l'individu reste au centre des préoccupations des autorités locales dans le développement de la société de l'information	Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération
4. Renouveler le cadre des droits et obligations réciproques des institutions publiques et des citoyens (concept de contrat social) au niveau local et régional entre les différents partenaires de la société de l'information	Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération
5. Tirer pleinement bénéfice des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour atteindre une plus grande cohésion sociale	Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération
6. Ouvrir aussi largement que possible la société de l'information à l'ensemble des citoyens (approche participative et citoyenne), en prenant tout particulièrement en considération les groupes minoritaires et défavorisés	Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération
7. Construire au niveau local et régional une société de l'information en s'inspirant des principes de la nouvelle gouvernance (implication active et effective de la société civile et du secteur privé dans l'élaboration des politiques publiques)	Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération
8. Développer des réseaux internationaux de collaboration entre les collectivités locales (villes et régions), en vue de promouvoir les échanges d'informations et le partage des savoirs-faire	Pouvoirs publics au Nord et Sud, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération

- | | | |
|-----|--|--|
| 9. | Multiplier les accords de coopération décentralisée dans le domaine de la promotion de la société de l'information entre les collectivités locales des pays en développement et des pays industrialisés, en s'appuyant dans toute la mesure possible sur les communautés d'origine étrangère intéressées à développer des programmes de coopération avec leur pays d'origine | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile au Nord et au Sud
organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 10. | Stimuler la créativité dans tous les domaines d'activité avec un accent tout particulier dans les domaines culturel et social | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 11. | Recourir aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pour mettre en place des administrations électroniques « e-gouvernement » ou œuvrer à l'instauration des « e-gouvernements » au niveau des PVD. | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 12. | Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour assurer un dialogue permanent entre les secteurs publics, privés et la société civile | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 13. | Examiner au niveau local et régional les conséquences politiques et sociales de l'introduction de l'IPv6 | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |

II. Aspects institutionnels, cadres législatifs et administratifs

- | Actions / Objectifs | Acteurs responsables de la mise en œuvre |
|---|--|
| 1. Elaborer et mettre en œuvre des stratégies locales et régionales de développement de la société de l'information à court, moyen et long terme en intégrant dans les processus de discussion tous les acteurs locaux et régionaux concernés | Pouvoirs publics, secteur privé, société civile, Responsables gouvernementaux et organisations internationales |
| 2. Négocier et conclure avec les acteurs gouvernementaux (tant au niveau national que supranational) un cadre législatif permettant aux collectivités locales et régionales d'assurer pleinement leurs responsabilités dans la promotion et la gestion de la société de l'information | Pouvoirs publics, Responsables gouvernementaux |
| 3. Elire des élus locaux et régionaux spécifiquement responsables de la promotion et de la gestion de la société de l'information au niveau des exécutifs locaux et régionaux | Pouvoirs publics |

- | | | |
|-----|---|--|
| 4. | Développer de nouveaux services administratifs chargés d'apporter leur appui aux politiques de promotion de la société de l'information, en veillant à ce que ces services impliquent pleinement les autres partenaires de la société de l'information | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile |
| 5. | Mettre en place des Centres d'information et de formation sur les enjeux sociétaux de la société de l'information pour les collectivités locales (villes et Régions) et assurer que ces nouveaux Centres coopèrent effectivement avec les organisations internationales déjà opérationnelles dans la promotion de la société de l'information | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 6. | Mettre en ligne toutes les informations publiques disponibles pour la promotion du développement local et régional ainsi que sur les droits de la personne | Pouvoirs publics |
| 7. | Faciliter les accès de tous les citoyens aux informations touchant au développement local et régional ainsi que sur les droits de la personne | Pouvoirs publics |
| 8. | Assurer des programmes de formation à l'attention de différents groupes de populations pour faciliter leur intégration dans la société de l'information | Pouvoirs publics |
| 9. | Utiliser pleinement les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour créer des mécanismes locaux et régionaux visant à s'assurer que les décisions politiques adoptées au niveau national et international trouvent pleinement leur application au niveau local et régional | Pouvoirs publics, Responsables gouvernementaux et organisations internationales |
| 10. | Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour assurer une meilleure coordination entre les différentes structures administratives locales et régionales, ainsi qu'une plus grande transparence de leurs activités | Pouvoirs publics |
| 11. | Recourir aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pour simplifier les procédures administratives et dynamiser les relations entre les services publics et les autres partenaires de développement | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile |
| 12. | Faciliter les déplacements et les voyages des personnes à l'étranger, avec des documents d'identité universellement reconnus | Pouvoirs publics, Responsables gouvernementaux |
| 13. | Créer une carte d'identité mondialement reconnue, légitimée par les Nations Unies, qui permette aux personnes handicapées de bénéficier de tous les services fournis par les collectivités locales | Pouvoirs publics, Responsables gouvernementaux |

III. Aspects technologiques

Actions / Objectifs	Acteurs responsables de la mise en œuvre
1. Accorder au niveau local et régional, une attention prioritaire au développement d'infrastructures de télécommunication qui permettent aux collectivités locales de rester pleinement connectées au réseau international de communication de la société de l'information	Pouvoirs publics, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération
2. Promouvoir des politiques locales et régionales qui renforcent la capacité des collectivités locales d'être « maîtres d'œuvre » de leurs projets et opérateurs télécom	Pouvoirs publics
3. Assurer l'adéquation du contexte technologique de base (accès, équipement, etc.) avec les besoins essentiels de la population, sans négliger les besoins spécifiques des différents groupes de la population	Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération
4. Assurer le développement au niveau local et régional de « services publics » efficaces et transparents de manière à répondre à l'ensemble des besoins essentiels de toute la population	Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération
5. Développer des approches intégrées en recourant aux différentes techniques pour s'adapter à la variabilité des besoins et des situations	Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération
6. Recourir, en particulier dans le monde rural, à des unités mobiles (i.e. camions, caravanes) pour aller à la rencontre des besoins des populations marginalisées	Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération
7. Développer des partenariats pour assurer le développement des infrastructures de nature à répondre aux besoins spécifiques des communautés autochtones et des communautés enclavées, notamment en matière d'éducation et de développement social	Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération
8. Tirer pleinement profit des logiciels libres	Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération

- | | | |
|-----|---|--|
| 9. | Assurer la fiabilité des infrastructures afin de maintenir des coûts d'entretien aussi bas que possible | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 10. | Fournir des espaces publics de formation et d'appropriation des nouvelles technologies de l'information et de la communication à l'ensemble des acteurs désireux de s'intégrer dans la société de l'information en ayant tout particulièrement en vue les populations défavorisées et marginalisées | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 11. | Développer au niveau des collectivités locales et régionales des programmes rationnels et efficaces de gestion des ressources énergétiques nécessaires au développement de la société de l'information | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 12. | Maintenir l'équilibre optimal entre les infrastructures au sol et les dispositifs sans fil | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 13. | Développer une approche intégrant les potentialités du multimédia (Internet 2) et tirer profit de tous les canaux de communication anciens et nouveaux | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 14. | Créer au niveau local et régional des systèmes capables de filtrer des contenus illicites et/ou contre indiqués et de garantir la qualité des contenus | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |

IV. Ressources humaines

- | Actions / Objectifs | Acteurs responsables de la mise en œuvre |
|--|--|
| 1. Identifier les profils et compétences nécessaires, investir dans la formation et le soutien aux acteurs clés pouvant assurer la pérennité des actions engagées dans le domaine du développement, en assurant un plein équilibre hommes-femmes | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 2. Développer une culture de travail fondée sur la collaboration et le travail d'équipe pour faciliter une résolution consensuelle des enjeux de la société de l'information | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations |

- | | | |
|-----|---|--|
| | | internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 3. | Identifier et former les acteurs locaux et régionaux pouvant valoriser dans la société de l'information, le patrimoine culturel propre aux collectivités locales | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 4. | Revoir les politiques d'éducation et de formation à la lumière du nouveau contexte de la société de l'information, de l'accès aux savoirs et de la transmission des savoirs | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 5. | Cibler les compétences spécifiques dont ont besoin les acteurs de projets de développement pour y intégrer la dimension « société de l'information » | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 6. | Développer les compétences des acteurs locaux à travers des formations ciblées sur les applications des nouvelles technologies de l'information et de la communication | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 7. | Adapter les formations aux besoins multifonctionnels de la société de l'information pour assurer une meilleure qualité des contenus | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 8. | Former des responsables capables d'évaluer l'adéquation des offres du secteur privé aux besoins essentiels des collectivités locales | Pouvoirs publics, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 9. | Promouvoir des politiques de formation basées sur le partage et l'échange des expériences | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 10. | Veiller à ce que la formation prodiguée aux acteurs locaux bénéficie directement aux populations locales et régionales | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 11. | Valoriser les succès et renforcer la confiance des Africains dans leurs capacités à réaliser des projets s'inscrivant dans le | Pouvoirs publics, Responsables |

développement de la société de l'information

gouvernementaux,
secteur privé et société
civile, organisations
internationales et
institutions bi- et multi-
latérales de coopération

V. Aspects matériels et financements

Actions / Objectifs	Acteurs responsables de la mise en œuvre
1. Obtenir les moyens nécessaires pour assurer au niveau local et régional le développement des infrastructures permettant des connexions rapides et efficaces avec le réseau international (via Internet)	Pouvoirs publics au Nord et au Sud, Responsables gouvernementaux, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération
2. Obtenir les financements nécessaires à la formation des citoyens au niveau local et régional sur les applications de base de l'internet (notamment à travers la conclusion d'accords de coopération décentralisée)	Pouvoirs publics au Nord et au Sud, Responsables gouvernementaux, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération
3. Obtenir le soutien des pouvoirs publics au niveau national et international pour le développement d'usages qui répondent aux besoins essentiels de la population	Pouvoirs publics
4. Prévoir au niveau local et régional des lignes de financement pour des usages sociaux et culturels des nouvelles technologies de l'information et de la communication	Pouvoirs publics, Responsables gouvernementaux, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération
5. Tirer profit des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour réduire certains coûts administratifs (communications, voyages, etc.)	Pouvoirs publics
6. Recourir aux logiciels libres pour réduire les coûts de fonctionnement des administrations	Pouvoirs publics
7. Utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour optimiser les ressources budgétaires et assurer une planification en adéquation avec les besoins locaux et régionaux	Pouvoirs publics
8. Utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour assurer une meilleure transparence des dépenses publiques	Pouvoirs publics

- | | | |
|-----|---|---|
| 9. | Assurer une meilleure adéquation entre l'offre de nouveaux contenus et le pouvoir d'achat des usagers | Pouvoirs publics au Nord et au Sud, Responsables gouvernementaux, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 10. | Développer des politiques d'investissement en faveur de l'innovation et de la création de contenus | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile |
| 11. | Créer entre les villes et les régions des pays en développement et les villes et régions des pays industrialisés, des modes de coopération et des lignes de financement pour réduire la fracture numérique (développement d'accords de coopération décentralisée pour la promotion de la société de l'information, coopération Sud-Sud, Nord-Sud, Sud-Nord-Sud) en prenant tout particulièrement en considération le projet e-ecoles du NEPAD | Pouvoirs publics au Nord et au Sud, Responsables gouvernementaux, organisations internationales, institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 12. | Les pays riches et les organisations internationales devraient mettre en place un fonds spécial pour contribuer au financement du développement et de la modernisation des infrastructures des régions des pays en développement, gage de leur insertion au sein de la société mondiale de l'information | Pouvoirs publics au Nord et au Sud, Responsables gouvernementaux, organisations internationales, institutions bi- et multi-latérales de coopération |

VI. Stratégie et gestion du changement

Postulat : on ne peut répondre aux besoins du Sud en services essentiels (santé, éducation, etc.) dans le cadre du schéma traditionnel du développement industriel : les nouvelles technologies de l'information et de la communications sont un outil indispensable pour élaborer un nouveau modèle adapté aux réalités de l'Afrique et à l'ampleur de ses défis, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif : élargissement de la couverture des services dans les zones isolées, appropriation du savoir et des outils de développement.

- | Actions / Objectifs | Acteurs responsables de la mise en œuvre |
|--|---|
| 1. Utiliser pleinement les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour assurer une meilleure coordination intra et intersectorielle des projets de développement tant au niveau national que local et régional | Pouvoirs publics, Responsables gouvernementaux, organisations internationales, institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 2. Intégrer les usages des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans tous les projets conduits par les collectivités locales en ayant à l'esprit la durabilité et la cohérence de ces projets (politique de mise à jour et qualité de l'information) | Pouvoirs publics, Responsables gouvernementaux, organisations internationales, institutions bi- et multi-latérales de coopération |

- | | | |
|-----|---|--|
| 3. | Diversifier les sources d'approvisionnement et les partenariats pour éviter une trop forte dépendance technique | Pouvoirs publics, Responsables gouvernementaux, organisations internationales, institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 4. | Distinguer le court et le long terme dans les projets de développement, lister les pré-conditions nécessaires au succès du projet, inclure la sensibilisation des élus, l'information des populations, la mise en réseau des personnes et des expériences | Pouvoirs publics, organisations internationales, institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 5. | Mettre en place un mécanisme impliquant les collectivités locales, qui permet de faire remonter les projets et expériences conduits sur le terrain afin de capitaliser les expériences et de les diffuser (meilleures pratiques et critères de qualité) | Pouvoirs publics, organisations internationales, institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 6. | Tenir compte de l'impact des stratégies de développement de la société de l'information sur l'environnement et le développement durable | Pouvoirs publics, organisations internationales, institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 7. | Pratiquer une politique d'accès gratuit pour initier et faire découvrir les usages de base (qui ne coûtent pas cher à la collectivité) et leurs avantages | Pouvoirs publics, organisations internationales, institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 8. | Faire payer les services à valeur ajoutée | Pouvoirs publics, secteur privé et société civile |
| 9. | Intégrer dans les projets de développement de la société de l'information au niveau local et régional, des démarches d'évaluation incluant la responsabilisation des gestionnaires, l'appréciation des coûts-bénéfices pour les différents publics et des indicateurs quantifiables | Pouvoirs publics, organisations internationales, institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 10. | Développer les projets de développement susceptibles d'être étendus et contextualisés à un faible coût additionnel | Pouvoirs publics, Responsables gouvernementaux, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 11. | Mettre en place les mécanismes nécessaires pour faire circuler les résultats des expériences en cours, mesurer leurs impacts, diffuser les pratiques et médiatiser les succès | Pouvoirs publics, Responsables gouvernementaux, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 12. | Constituer des réseaux d'acteurs entre les villes et les régions | Pouvoirs publics, secteur |

- | | |
|---|--|
| du monde entier pour faciliter l'échange d'expériences et de nouvelles formes de coopération | privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 13. Tirer profit des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour assurer les meilleures synergies possibles entre les projets de développement | Pouvoirs publics, Responsables gouvernementaux, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 14. Mettre les projets de développement impliquant les nouvelles technologies de l'information et de la communication en concurrence, susciter l'émulation et la prime à la qualité | Pouvoirs publics, Responsables gouvernementaux, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 15. Examiner les réalisations des projets de télécentres en Afrique et les repenser en fonction d'enjeux communautaires globaux | Pouvoirs publics, Responsables gouvernementaux, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |
| 16. Veiller à ce que les politiques de normalisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ne se développent pas au détriment de la diversité culturelle et linguistique | Pouvoirs publics, Responsables gouvernementaux, secteur privé et société civile, organisations internationales et institutions bi- et multi-latérales de coopération |

VII. Partenariats

Actions / Objectifs

Acteurs responsables de la mise en œuvre

- | | |
|--|---|
| 1. Repenser le cadre de la coopération internationale dans la société de l'information en fonction des nouvelles capacités des collectivités locales, notamment en accroissant sensiblement le nombre d'accords de coopération décentralisée (en particulier dans le domaine de la formation, du développement des accès et de la promotion des usages éducatifs, sociaux et culturel) | Pouvoirs publics, secteur privé, société civile au Nord et au Sud, organisations internationales et institutions bi- et multilatérales de coopération |
| 2. Demander à toutes les collectivités locales d'instituer un point focal local chargé du développement et de la gestion de leur | Pouvoirs publics, secteur privé, société civile |

- action de coopération décentralisée en prenant tout particulièrement en considération les enjeux développementaux de la société de l'information. Demander en outre à tous les points focaux de fournir en ligne un état constamment mis à jour du développement de leurs propres actions.
3. Demander au Sommet mondial des Villes et des Pouvoirs locaux (Lyon, 4-5 décembre 2003) d'initier un programme de coopération entre les villes et les pouvoirs locaux du monde entier et les collectivités locales africaines pour assurer la connexion Internet des 50'000 écoles secondaires et des 500'000 écoles primaires africaines (projet du NEPAD), avec l'objectif que cette proposition soit ensuite endossée par le Congrès fondateur des « Cités et des Gouvernements locaux Unis » à Paris en mai 2004.
4. Développer des partenariats avec les collectivités locales proches dans le cadre de réseaux de proximité
5. Veiller à la mise en cohérence des partenariats en assurant une gestion effective et coordonnée des projets de coopération
6. Développer un mécanisme de « traçabilité » pour assurer une plus grande transparence des flux d'aide engagés dans le cadre de la coopération décentralisée
7. Impliquer dans les partenariats/collaborations les instances concernées : les entreprises; les ministères nationaux compétents, les responsables gouvernements locaux, les universités et instituts de formation, la société civile, les associations de quartier et les citoyens en tant qu'individus singuliers ; les femmes ; les médias, les organisations internationales, les institutions régionales, les prestataires de services aux collectivités locales
8. Multiplier les partenariats entre les différents acteurs de la société de l'information (secteur public, privé et société civile) pour assurer la mise en œuvre de projets répondant aux préoccupations et aux aspirations des citoyens
- civile au Nord et au Sud, organisations internationales et institutions bi- et multilatérales de coopération
- Pouvoirs publics, secteur privé, société civile au Nord et au Sud, organisations internationales et institutions bi- et multilatérales de coopération
- Pouvoirs publics, secteur privé, société civile au Nord et au Sud, organisations internationales et institutions bi- et multilatérales de coopération
- Pouvoirs publics, secteur privé, société civile au Nord et au Sud, organisations internationales et institutions bi- et multilatérales de coopération
- Pouvoirs publics, secteur privé, société civile au Nord et au Sud, organisations internationales et institutions bi- et multilatérales de coopération
- Pouvoirs publics, secteur privé, société civile au Nord et au Sud, organisations internationales et institutions bi- et multilatérales de coopération
- Pouvoirs publics, secteur privé, société civile au Nord et au Sud, organisations internationales et institutions bi- et multilatérales de coopération

9. Multiplier les accords de collaboration entre les collectivités locales tant au niveau régional que national et international, notamment à travers la pleine participation des collectivités locales et régionales aux nouveaux réseaux de villes et de régions dans la société de l'information
10. Tirer au niveau des collectivités locales le plus large profit des savoirs et de l'expertise de la diaspora (conduire une réflexion globale sur la manière de valoriser ce type d'appui)
11. Utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour mettre en œuvre des mécanismes qui assurent une totale transparence dans le développement des projets de partenariat, notamment pour éviter la duplication et mieux cibler les aides

multilatérales de coopération

Pouvoirs publics, secteur privé, société civile au Nord et au Sud, organisations internationales et institutions bi- et multilatérales de coopération

Pouvoirs publics, secteur privé, société civile au Nord et au Sud, organisations internationales et institutions bi- et multilatérales de coopération

Pouvoirs publics, secteur privé, société civile organisations internationales et institutions bi- et multilatérales de coopération

□□□□

